

Règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Valorisez vos travaux de recherche »

POURQUOI ?

Le Pôle Universitaire d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté (PUI BFC) vise à capitaliser sur les forces de recherche en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) pour faire émerger de nouveaux projets d'innovation et maximiser leur impact sur la société.

Fort de cet objectif, les membres-fondateurs du Pôle Universitaire d'Innovation BFC, l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP), l'Université Bourgogne Europe (UBE), l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM), SUPMICROTECH, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'Institut Agro Dijon (IAD), l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), la SATT Sayens et l'Incubateur régional de Bourgogne-Franche-Comté DECA BFC, en partenariat avec la délégation Centre Est du CNRS, ainsi que les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) de Besançon et Dijon s'associent autour d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner les équipes de recherche dans la valorisation de leurs travaux et résultats. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse à l'ensemble des personnels de recherche du territoire de BFC quel que soit leur établissement ou leur laboratoire de rattachement.

Les membres du PUI BFC et leurs partenaires s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées pour sensibiliser, détecter et évaluer les innovations issues des travaux de recherche dans le but de les accompagner jusqu'au transfert vers le monde socio-économique.
Ils accompagnent et financent les projets d'innovation en portant le risque technologique et financier dans le but de les transférer à des entreprises existantes ou via la création de start-up.

OBJECTIF

L'objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) « Valorisez vos travaux de recherche » est d'encourager, de soutenir et d'accompagner les projets de valorisation à fort potentiel d'innovation technologique ou d'usage. Les membres-fondateurs du PUI BFC se coordonneront pour optimiser l'accompagnement et le financement des projets.

QUI ?

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à tous les personnels de recherche permanents ou non-permanents des laboratoires de recherche académique du territoire BFC, sont notamment concernés les chercheur•es, enseignants•es-chercheurs•es, PU-PH, MCU-PH, praticien•nes hospitalier, doctorant•es, post-doctorant•es, ingénieur•es et équipes de recherche.
Les projets portés par un consortium, impliquant tout personnel de recherche – comme détaillé plus haut – et dont au moins un membre est affilié à un laboratoire du territoire BFC, sont éligibles.

QUOI ?

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt ambitionne de favoriser l'émergence de résultats de recherche valorisables et transférables vers le monde socio-économique. Il vise des projets présentant un caractère innovant et exploratoire – à différents stades de maturité –, ayant un potentiel de valorisation ainsi qu'un impact en termes de développement économique et sociétal. L'A.M.I concerne tous les domaines de recherche (Matériaux, Procédés, Chimie, Numérique, Santé et Dispositifs Médicaux, Environnement, Agri, Agrosciences et Forêts, Technologies de l'Information et de la Communication, Sciences Humaines et Sociales, …).
Les projets pourront, eu égard à leur degré de maturité, bénéficier d'accompagnement sur les différentes étapes du transfert de technologie (en pré-maturation et/ou maturation par exemple pour des montants pouvant aller de 10 à 200k€ selon la maturité et le potentiel de valorisation).

La pré-maturation est la première étape du processus de transfert d'une technologie dans laquelle on traduit une recherche scientifique en une recherche appliquée. En partant de l'observation du principe de base d'une idée innovante, on développe le concept de la technologie et/ou de son application et on en fournit la démonstration expérimentale. Les travaux de la pré-maturation permettent ainsi de lever des verrous scientifiques, valider une preuve de concept (POC), optimiser une technologie pour une application ciblée, établir ou renforcer la stratégie de propriété intellectuelle (PI). A l'issue de cette étape, la maturité se situe en général au niveau 3 (preuve analytique ou expérimentale des principales fonctions et/ou caractéristiques du concept) sur l'échelle TRL, elle favorise l'émergence d'un projet candidat à une maturation

La maturation : à la suite d'une première POC, la maturation permet le plus souvent de consolider la technologie au cœur du laboratoire, confronter l'innovation aux contraintes externes (possibilité de co-maturation avec un partenaire industriel). La maturation permet de faire progresser la technologie sur l'échelle TRL (3 à 6), accéder à des ressources complémentaires (post-doc, ingénieur.e …, ressources externes, prestataires, …). La maturation permet également d'assurer le renforcement du patrimoine de propriété intellectuelle (stratégie de protection à l'international, l'analyse de la chaine de valeur et la prise en compte des besoins des acteurs du marché visé, de la filière concernée, etc.
La finalité de la maturation est le transfert de la technologie vers une société existante ou via la création d'entreprise (start-up).
Le comité de pilotage assurera un fléchage des projets auprès de l'acteur concerné par le niveau de maturité du projet.

La création d'entreprise : lorsque la technologie a atteint un niveau de maturité suffisante, elle peut alors être valorisée par l'octroi d'une licence à une société existante ou par la création d'une start-up. Avant cette création d'entreprise, vous êtes accompagné.es afin de dé-risquer au maximum le projet : valider l'adéquation entre la solution développée et le marché visé, constituer une primo-équipe réunissant toutes les compétences, établir une ingénierie financière cohérente par rapport à la roadmap R&D, choisir la structure juridique la plus appropriée, être mis en contact avec les partenaires clés. Une fois la société créée, l'accompagnement continue afin de vous aider à structurer l'entreprise (RH, commercialisation, financements, …) et de donner des outils-clés au• à la dirigeant•e pour la piloter. Les personnels de recherche peuvent s'impliquer à différents niveaux dans le projet entrepreneurial, ainsi que dans la start-up, en fonction de leurs souhaits et possibilités

QUAND ?

L'A.M.I « Valorisez vos travaux de recherche » est ouvert du 10 avril au 19 juin 2026 minuit. Après réception des dossiers de candidature, les porteurs de projet seront contactés par e-mail au fil de l'eau, et au plus tard dans le mois suivant la clôture de l'A.M.I.

COMMENT ?

Les modalités de dépôt du dossier de candidature sont :
Compléter le formulaire de candidature disponible en ligne puis l'adresser à l'adresse mail suivante avant le 19 juin minuit (une confirmation de dépôt vous sera transmise à votre adresse mail) :

▶ **contact@ ami-valorisation-puibfc.fr**

Pour toutes informations complémentaires, faîtes parvenir votre demande à :

▶ **contact@ ami-valorisation-puibfc.fr**

Les projets seront examinés collectivement par les membres fondateurs du PUI BFC et leurs partenaires. Cette analyse permettra de les orienter vers des financements et un accompagnement adaptés, en respectant les critères d'éligibilité et les processus internes propres à chaque structure. La confidentialité relative aux projets est assurée dans le cadre contractuel engageant les partenaires.
Des actions de communication pourront être organisées en concertation entre les porteurs de projet et les équipes des membres-fondateurs du PUI BFC.

Une opération à l'initiative de

Ce projet a été financé par l'État dans le cadre de France 2030